MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'administration
Et de la modernisation
Direction des affaires financières

Mission ministérielle des achats

APPEL A COMPETENCES (RFI)
Réalisation de missions de diagnostics d'accessibilité, de sécurité-incendie et d'électricité portant sur le patrimoine à l'étranger du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Note à l'attention des opérateurs économiques

1. Précisions liminaires :

Le questionnaire joint à la présente note ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement des porteurs du projet à lancer ultérieurement une consultation sur l'objet de la demande d'information.

Réciproquement, les réponses au questionnaire ne revêtent aucune valeur contractuelle de la part de leurs auteurs.

2. Objet et contexte de la demande :

La présente demande de réponses au questionnaire se place dans le cadre d'analyses préliminaires conduites par la Direction des immeubles et de la logistique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

La demande d'information a pour objet d'identifier les opérateurs économiques susceptibles de répondre aux besoins, les solutions proposées et de déterminer des conditions générales de réalisation du projet.

Le MEAE gère un parc immobilier d'environ 2000 bâtiments, pour 1,5 millions de m^2, répartis sur l'ensemble du globe. La diversité des situations est totale : typicité du climat, situation géopolitique, période de construction, nature des matériaux, état du bâti et des installations techniques, nature des sources énergétiques locales et régularité de leur qualité, etc.

Le MEAE s'est engagé dans la rationalisation de son parc immobilier et la prise en compte du changement climatique dans ses opérations immobilières

d'envergure pour moderniser et adapter son patrimoine aux enjeux contemporains.

Pour assurer la sécurité des usagers, la continuité des services publics et la durabilité de ses bâtiments, le MEAE s'est engagé à approfondir sa connaissance de l'état de ses bâtiments à l'étranger.

En vue de cette dynamique, le MEAE envisage le déploiement d'un contrat cadre pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité, de sécurité et d'électricité sur l'ensemble de son parc à l'étranger.

La mise en place de diagnostics en amont des opérations facilitera la mise en œuvre des objectifs retenus par la politique immobilière de l'État d'amélioration des conditions de travail des agents publics ainsi que des conditions d'accueil du public, de mise en sécurisation et d'efficacité énergétique des bâtiments.

3. Périmètre et durée du projet :

L'accord-cadre est conclu au bénéfice du MEAE et s'étendrait sur une durée de 4 ans. Le périmètre envisagé comprend l'ensemble des sites et des campus du ministère dans 167 pays.

4. Présentation générale du projet :

La présente demande d'informations est un appel à compétences concernant la mission de diagnostic d'accessibilité, de sécurité-incendie et d'électricité sur le parc immobilier à l'étranger du ministère.

L'objectif global de la future prestation à réaliser est de révéler les actions à mener prioritairement sur un site donné dans l'objectif de disposer :

D'un état de lieux :

- De l'accessibilité des sites
- Des équipements de sécurité-incendie
- Des installations électriques des bâtiments

Mission ministérielle des achats

De préconisation pour la mise en conformité :

- Des bâtiments recevant du public et des bâtiments à usage de bureaux
- Des équipements de sécurité-incendie des établissements recevant du public
- Des installations électriques des bâtiments

Du suivi de la mise en œuvre des préconisations :

- Dans le cadre d'opérations de construction neuve
- Dans le cadre de réaménagement de locaux

Chaque diagnostic devra permettre au maître d'ouvrage de définir, en connaissance de cause et chiffres à l'appui, le programme des interventions que nécessite son site, pour mettre en conformité ses locaux à la réglementation d'accessibilité, de sécurité-incendie et d'électricité.

Le périmètre de la prestation intègre l'ensemble des actifs du ministère dans le monde. Il est envisagé que les missions se composent de 5 phases distinctes :

Phase 1 : Campagne de visite des sites et de diagnostic de l'existant :

Cette phase permet la recherche des non-conformité réglementaires, la localisation spatiale des non-conformités et leurs descriptions ainsi que la rédaction d'un rapport de diagnostic technique avec photographie des anomalies détectées en lien avec les références réglementaires.

Phase 2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le montage du dossier d'autorisation de travaux en lien avec l'accessibilité et la sécurité-incendie

A l'issue du diagnostic, cette phase permet de mettre en cohérence les exigences de la réglementation et le projet d'aménagement dans l'optique que les travaux envisagés soient validés par la commission administrative locale.

Mission ministérielle des achats

Phase 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le montage du marché travaux et désignation des entreprises

A l'issue de l'obtention des autorisations, cette phase permet la production de pièces techniques, l'émission d'avis sur les marchés travaux et l'analyse des offres des entreprises.

Phase 4 : Suivi des travaux de mise en conformité réglementaire

A l'issue de la sélection de l'entreprise, cette phase permet la validation des fiches techniques et autocontrôles, la participation aux visites de réception et d'inspection des commission administratives et la visite de réception finale.

Phase 5 : Mission d'assistance et de conseil

Cette phase permet d'apporter une assistance sur une opération en cours, en élaboration des rapports d'expertises détaillant les dysfonctionnements et en réalisant des préconisations de travaux de mise en conformité et de chiffrage des travaux en vue d'améliorer les solutions proposées.

5. **Protection des informations communiquées :**

L'exploitation des réponses est réalisée par la mission ministérielle des achats du MEAE. Les informations sont portées à la seule connaissance des membres du projet.

6. **Modalités de correspondance et de remise des réponses :**

Les opérateurs économiques intéressés transmettent leur réponse au questionnaire par courrier électronique via PLACE
au plus tard le 19 novembre 2026 à 12h00 (heure de Paris) :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=audithuma&categorie=3&localisations=75[MC1]

Les opérateurs peuvent compléter le support de réponse fourni dans le présent dossier s'ils le souhaitent (PowerPoint de présentation par exemple).

- **Contenu des dossiers de réponse :**

Les réponses au questionnaire peuvent être présentées directement en complétant le document « support de réponse », joint à la présente note. Les opérateurs économiques peuvent compléter leur réponse en portant à l'attention de l'administration toute information qu'ils jugeraient utile.

- **Demande de précisions et remise des dossiers de réponses :**

Les opérateurs économiques peuvent demander des précisions sur la demande d'informations. La demande de précisions doit être adressée par courrier électronique via la PLACE.

7. Calendrier :

Dans le cadre des analyses préalables, les opérateurs économiques sont informés que des échanges par écrit ou des entretiens téléphoniques peuvent être organisés.

La consultation est susceptible d'être publiée sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) au cours du premier semestre de l'année 2027.